

Modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme



DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

4. Mention des textes qui régissent l'enquête publique et insertion de cette enquête dans la procédure administrative

Approbation du P.L.U. : DCM du 11/10/2017

Approbation de la modification n°1 du P.L.U. : DCM du 29/04/2019

Approbation de la révision allégée n°1 du P.L.U. : DCM du 08/07/2019

Approbation de la modification n°2 du P.L.U. : DCM du 02/10/2019

Approbation de la modification n°3 du P.L.U. : DCM du 30/03/2021

Approbation de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) emportant Mise en Compatibilité (MEC) du PLU - Centre pénitentiaire : Arrêté du 01/02/2022

Approbation de la modification n°4 du P.L.U. : DCM du 30/03/2023

Approbation de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) emportant Mise en Compatibilité (MEC) du PLU - Extension zone du Plan : Arrêté du 26/04/2023

Approbation de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) emportant Mise en Compatibilité (MEC) du PLU - Quartier Gare : Arrêté du 15/01/2024

*Approbation de la modification n°5 du P.L.U. : **DCM du***



SOMMAIRE

I. PRINCIPAUX ARTICLES REGISSANT L'ENQUÊTE PUBLIQUE	3
II. INSERTION DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LA PROCEDURE ADMINISTRATIVE RELATIVE A LA MODIFICATION N°5 DU PLU	3

I. PRINCIPAUX ARTICLES REGISSANT L'ENQUÊTE PUBLIQUE

L'enquête publique liée à la modification n°5 du PLU est principalement régie par les articles suivants :

- **Articles L153-36 à L153-44 du Code de l'urbanisme**
- **Articles R153-20 à R153-22 du Code de l'urbanisme**
- **Articles L123-1 à L123-19 du Code de l'environnement**
- **Articles R123-1 à R123-27 du Code de l'environnement**

II. INSERTION DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LA PROCEDURE ADMINISTRATIVE RELATIVE A LA MODIFICATION N°5 DU PLU

L'enquête publique se situe, dans la procédure administrative relative à la modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) d'Entraigues-sur-la-Sorgue, après la soumission du projet pour avis notamment aux Personnes Publiques Associées (PPA), mentionnées aux articles L132-7 à L.132-11 du code de l'urbanisme, et avant son approbation par le Conseil Municipal.

L'enquête publique relative au projet de modification n°5 du PLU d'Entraigues-sur-la-Sorgue se déroulera pendant 33 jours du 17 juin 2024 au 19 juillet 2024.

M. Samule HULLOT a été désigné Commissaire Enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Nîmes.

Pendant la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à l'adresse suivante : *Service urbanisme, 1115 route de Sorgues*, pour recevoir ses observations écrites et orales les :

- Lundi 17 juin 2024 de 9h à 12h
- Mercredi 3 juillet 2024 de 9h à 12h
- Vendredi 19 juillet 2024 de 13h30 à 16h30

A l'issue de l'enquête publique, le Commissaire Enquêteur transmettra au Maire et au Président du Tribunal Administratif le dossier d'enquête publique avec son rapport et ses conclusions motivées dans un délai maximum d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête (art. R.123-19 du Code de l'environnement).

Conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement, la modification n°5 du PLU, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire, est approuvée par délibération en Conseil Municipal.

Le dossier de modification n°5 du PLU approuvé sera mis à disposition du public en mairie d'Entraigues-sur-la-Sorgue aux jours et heures habituels d'ouverture (8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h (16h30 le vendredi)).